

## Recommandations concernant l'enseignement de l'EPS

Soulier Annick

dim. 01/11/2020 21:09

À : Soulier Annick &lt;Annick.SOULIER@paris.fr&gt;;

Cc: FAURE, Emmanuelle <emmanuelle.faure@paris.fr>; Larronde, Vincent <vincent.larronde@paris.fr>; Muller, Fabien <fabien.muller@paris.fr>; Male, Alexandre <alexandre.male@paris.fr>; FAIVRE-RIOU, Sylvain <sylvain.faire-riou@paris.fr>; Cailleau, Véronique <veronique.cailleau@paris.fr>; Dorvil-Petit Maitre, Marie-Yanick <marie-yanick.dorvil-petitmaitre@paris.fr>; Delbroc, Rémy <Remy.Delbroc@paris.fr>;

Importance : Haute

 2 pièce(s) jointe(s) (2 Mo)

Version DEF pratique EPS novembre 2020 .pdf; Rentrée 2020\_Mémo \_ Affiche protocole de nettoyage\_ novembre 2020.docx;

Mesdames, Messieurs,  
Chère.s collègues

De **nouvelles recommandations, plus strictes** (en gras dans le texte ci-dessous), viennent de nous parvenir de l'Education Nationale, concernant l'EPS et la natation scolaire à compter du 2 novembre.

**Recommandations concernant l'enseignement de l'EPS.**

- La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes, niveau) est requise.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives).
- La pratique sportive est privilégiée en extérieur, la pratique physique reste possible en intérieur.
- Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des **contacts directs entre élèves sont proscrites**.
- La distanciation **durant la pratique d'une activité physique passe de 1 m à 2 mètres entre les élèves**. Les activités sportives ne permettant pas cette distance ne peuvent être enseignées.
- Les gestes barrière (lavage des mains avant et après la séance notamment) doivent être respectés lorsque la pratique s'effectue en intérieur.
- L'accès aux jeux, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé. Le protocole de nettoyage DASCOS mis en place depuis la rentrée 2020 est conforme aux préconisations du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale. Il est précisé que les bancs et jeux de cours doivent être nettoyés avant l'interclasse, une plage de 12 h existant entre la sortie des enfants la veille et la récréation. À titre informatif vous trouverez en pièce jointe le protocole de désinfection pour les agents d'entretien.
- La mise à disposition d'objets partagés est permise lorsque une désinfection quotidienne au moins est assurée (ou un isolement des objets 24h avant leur réutilisation). Par ailleurs de nouveaux stock de lingettes vont être prévus qui prendront en compte la difficulté de mutualisation du format actuel pour les 3 disciplines.
- Il est autorisé de se rendre sur une installation sportive sur les créneaux attribués par la DJS (sorties régulières), les gymnases parisiens restant ouverts uniquement pour les groupes scolaires.

**Vous trouverez en pièce jointe une version définitive de l'infographie récapitulant l'ensemble de ces recommandations plus strictes.**

**Recommandations pour l'enseignement de la natation scolaire, enseignement obligatoire.**

- Il est autorisé de se rendre à la piscine sur les créneaux attribués par la DJS (sorties régulières), les piscines parisiennes restant ouvertes uniquement pour les groupes scolaires.
- L'organisation de l'enseignement de la natation doit permettre de limiter le brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Une classe par créneau est l'organisation à privilégier. Cependant, deux classes d'une même école peuvent se rendre à la piscine sur un même créneau si les élèves sont séparés dans les vestiaires (prérogative des PE) et si les groupes, formés au sein d'une même classe, restent strictement les mêmes durant l'enseignement.
- Vont à la piscine respectivement dans l'ordre de priorité suivant : les élèves de CM2, de CM1 et de CE2.
- Des séquences d'au moins 10 séances doivent être rendues possible par l'organisation pédagogique de chaque bassin dont l'IEN concerné est responsable.

Je vous informe que certaines inspections **ont suspendu pour le moment la reprise de l'activité natation** et ce, dans l'attente de mettre les plannings des bassins placés sous leur responsabilité en conformité avec les consignes de non-brassage. Je vous invite à vous renseigner auprès de vos écoles.

**Vos professeurs relais**, restent à votre disposition pour toute question complémentaire à nous faire parvenir.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans ces circonstances bien exceptionnelles.



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires**  
Direction des Affaires Scolaires  
Sous-direction de la Politique Educative  
01 42 76 21 52  
3, rue de l'Arsenal - 75004

   